

Tarifs et conditions générales de vente des actions de formation d'IHAB France

Nos actions de formation sont annoncées sur notre site à la page actualités - Formation : <https://www.i-hab.fr/category/formations/> et via les sites de partenaires de notre association (formation en périnatalité et sociétés savantes).

Formations IHAB pour les équipes en démarche (2 jours consécutifs à Paris)

Cette formation IHAB s'adresse à toute équipe de maternité ou néonatalogie en démarche vers le label IHAB et peut également intéresser des membres d'équipes déjà labellisées. La formation s'adresse préférentiellement aux porteurs du projet IHAB et nécessite comme **pré-requis** de prendre connaissance de l'autoévaluation IHAB <https://amis-des-bebes.fr/documents-ihab.php>

Les frais d'inscription s'élèvent à 697 € en 2021 pour les participants dont l'établissement a signé une déclaration de mise en route du projet et a adhéré à IHAB France pour l'année en cours. Si l'établissement n'a pas adhéré à IHAB France, les frais d'inscription sont de 871 €. Les frais d'inscription comprennent le coût pédagogique et les documents de formation. Ils incluent les pauses café et les 2 déjeuners. Une adhésion annuelle du participant est comprise dans les frais d'inscription.

Inscription individuelle : Dès réception du bulletin d'inscription rempli, nous vous adressons un contrat individuel à nous retourner signé. La convocation vous sera adressée dans un second temps. Toute demande d'annulation doit être faite par courrier recommandé ou courriel avec AR au plus tard 30 jours avant la formation. Une participation financière de 10% du total sera due par le stagiaire. Pour les annulations effectuées à moins de 30 jours, la participation financière totale sera demandée. Si IHAB France annule la formation à moins de 30 jours, elle s'engage à verser au stagiaire 10% de la participation financière à titre de dédommagement (sauf cas de force majeure). Règlement à effectuer sous 15 jours à réception de la demande de participation financière.

Inscription par l'employeur dans le cadre de la formation continue : La présente inscription doit être accompagnée d'un engagement écrit de prise en charge des frais de formation établi par l'employeur. Dès réception de ces documents, **une convention de formation** sera adressée à l'employeur dont un exemplaire devra nous être retourné, signé. L'employeur recevra par la suite une convocation et le règlement intérieur des formations IHAB, à transmettre au stagiaire. La **demande de participation financière** sera envoyée à l'employeur une fois la formation terminée. Les conditions d'annulation de la formation par IHAB France ou d'annulation de la participation d'un stagiaire sont spécifiées dans la convention de formation.

FORMATIONS IHAB : Tarifs 2021	Formation 2 jours à Paris (20 personnes max)
Tarif adhérent (en euros)	697
Tarif non adhérent (en euros) Y compris adhésion individuelle	871

Tarifs susceptibles d'être majorés de 2% par an